



écarts d'inventaire : est ce que mon patron peut me licencier?

Par **TALLULAH taaraa**, le **15/12/2018** à **22:41**

Bonjour, j'ai une inquiétude

Je suis vendeuse en prêt-à-porter en CDI et je travaille seule avec ma responsable. Il y a juste une autre vendeuse qui vient le jeudi pour que nous ayons notre jour de congé.

Récemment les résultats de notre dernier inventaire (inventaire tous les 6 mois) sont tombés : plus de 700 pièces manquantes. La borne anti vol à l'entrée du magasin est hors service depuis plus de deux ans. Personnellement je n'ai pas volé et je pense que ma responsable non plus, au vu de tout ce qu'on achète comme vêtements dans la boutique (tickets de caisse pour preuves). Ma question : notre patron peut-il nous licencier? alors qu'il n'a aucune preuve de quoi que ce soit. Ou juste moi? Ou ma responsable? Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **16/12/2018** à **00:10**

Bonjour

Un licenciement pour faute professionnelle est possible, mais pour vol, il faut des preuves...

Par **TALLULAH taaraa**, le **16/12/2018** à **10:30**

Merci pour votre réponse

Bien cordialement